

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2024

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 28 février 2024 à 17 h 30, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Yannick Guay, Patrick Lécuyer, Paul Forget, tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Le(s) conseiller(s) suivant(s) était(étaient) absent(s) : Jonathan Anderson, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent et agissait à titre d'assistant-greffier et de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire Yvon Chiasson constate le quorum, ouvre la séance à 17 h 30. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

2. ORDRE DU JOUR

2024-02-055 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

1. **Ouverture de la séance, constatation du quorum et période de questions du début de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation
2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Administration**
 - 3.1 Nomination maire suppléant et autorisation signatures – Période du 2 au 11 mars 2024
4. **Période de questions de la fin de la séance**
 - 4.1 Période de questions de la fin de la séance
5. **Levée de la séance**

3. ADMINISTRATION

2024-02-056 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET AUTORISATION SIGNATURES – PÉRIODE DU 2 AU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-400 nommant le conseiller municipal Yannick Guay comme maire suppléant jusqu'au 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Guay sera dans l'impossibilité d'agir pendant la période du 2 au 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* qui autorisent les membres du conseil municipal à procéder à telle nomination, en tout temps;

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller municipal du district numéro 6, Paul Forget, pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 2 au 11 mars 2024 lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, conformément aux articles 56 et 57 de la *Loi sur les cités et villes*.

4. PERIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour une période de questions à la fin de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée par les citoyens.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-057 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 17 h 32.

Yvon Chiasson, maire

Sylvain Chevrier, directeur général
et assistant-greffier